

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

4 mars 2024	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 4 mars 2024 à 19:00 heures.
Présences	<b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b>  Mme Linda Bergeron, Mme Brigitte Morin et M. Richard Bard, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Bernard Caron, maire suppléant.  Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, ainsi que sept (7) citoyens.
Remise Bourses d'études	Avant de débiter la séance, le Fonds Jeunesse Témiscouata remet deux bourses « Bienvenue » à deux personnes originaires de Dégelis qui sont revenues s'établir en région, soit Mme Andréanne Roy et M. François Asselin. Mme Roy a obtenu un diplôme d'études supérieures en sciences infirmières et une maîtrise en soins de première ligne à l'université Laval de Québec. Elle occupe maintenant un poste d'infirmière praticienne à l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac. M. François Asselin a un Baccalauréat en génie du bois et une maîtrise en administration des affaires - gestion d'entreprises. Il occupe maintenant le poste de vice-président Opérations pour le Groupe de scieries GDS de Dégelis.
Ordre du jour	<b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240301-7927</b>  <b><u>POINTS D'INFORMATION :</u></b>  1. <u>Les élus(e)s du Bas-Saint-Laurent présentent un mémoire au MAPAQ :</u> Les membres de la Table régionale des élus(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent ont déposé un mémoire au ministère de l'Agriculture pour lui faire part de leurs inquiétudes. Le mémoire demande au gouvernement d'assurer une vigilance à l'égard des pratiques d'accaparement des terres, en croissance dans la région, qui viennent nuire au développement durable de l'agriculture locale, à la vitalité des territoires et au potentiel d'acquisition des terres par la relève.  2. <u>Suivi – Projet de Régie de transport du Bas-Saint-Laurent :</u> La Régie de transport est constituée de 97 municipalités et a pour but d'optimiser le transport collectif des 7 MRC du Bas-Saint-Laurent. Pour financer ses activités, la Régie demande au ministère des Finances d'autoriser une majoration de la taxe sur les carburants de 0,02\$ par litre d'essence vendu sur le territoire des 7 MRC partenaires du projet, incluant Rimouski.
Période de questions	Aucune question.
Procès-verbaux	<b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2024, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240302-7927</b>  <b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 22 février 2024, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240303-7927</b>
Comptes	La liste des comptes du mois de février 2024 au montant de 341 158,54 \$ est déposée.  <b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et résolu unanimement que la liste des comptes de février 2024 s'élevant à 341 158,54 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>240304-7927</b>

Déboursés

La liste des déboursés de février 2024 est déposée au montant de 121 185,02 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que la liste des déboursés de février 2024 au montant de 121 185,02 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240305-7928**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussigné, Gratien Ouellet, trésorier, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

---

Gratien Ouellet, trésorier

Fondation de la santé

**CORRESPONDANCE :**

a) Dépôt du rapport annuel 2022-2023 de la Fondation de la santé du Témiscouata, lequel présente les états financiers, ainsi qu'un résumé des activités et réalisations pour cette même période.

Journée internationale contre l'homophobie

b) CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240306-7928**

AGA - Réseau Biblio

c) En mai prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Bas-St-Laurent et la municipalité doit confirmer les représentants désignés pour assister à cette assemblée. Il s'agit de Mme Nicole Dumont, responsable de la Biblio et de M. Richard Bard, conseiller et représentant municipal.

Demande de changement zonage

d) Dépôt d'une demande de modification au zonage pour autoriser certains usages secondaires dans la zone Re.

ATTENDU QUE Mme Elisabeth Soucy opère une entreprise de toilettage d'animaux domestiques et qu'elle souhaite se relocaliser dans un bâtiment secondaire sur sa propriété;

ATTENDU QUE cet usage n'est pas permis dans la zone visée et que Mme Soucy demande une modification au zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter une procédure de modification au règlement de zonage pour autoriser certains usages secondaires dans la zone Re pour des services professionnels et métiers domestiques (C1 & C4).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240307-7929**

- Colloque APEQ  
Sécurité civile e) Invitation à participer au Colloque de l'Association des pompiers de l'est du Québec qui aura lieu le 27 avril prochain au Cinéma Dégelis. Le conseiller M. Olivier Lemay, sera invité à y participer selon ses disponibilités.
- AGA – Ass des arts f) Invitation à assister à l'assemblée générale annuelle de l'Association des Arts du Témiscouata qui aura lieu le 25 mars 2024 à 17 h au BeauLieu culturel à Témiscouata-sur-le-Lac.
- Démission/pompier g) Le Service Incendie nous informe de la démission de M. Nicolas Charest, pompier volontaire de la caserne 37.
- Offre de services  
Gestion municipale h) Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre des services d'accompagnement pour aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions. Par exemple, le ministère peut accompagner une municipalité dans la gestion d'un conflit, et intervenir lors de difficultés qui sont susceptibles d'avoir un effet sur les services aux citoyens, l'état des finances municipales et la capacité du conseil de poursuivre efficacement ses activités.
- Attestation  
Assainissement mun. i) Le ministère de l'Environnement nous informe qu'il sera nécessaire de modifier notre attestation d'assainissement municipale pour notre Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU), passant d'une petite taille à une taille moyenne.
- Appel de projets  
Stations de lavage j) Le ministère de l'Environnement annonce un nouveau programme pour présenter des projets de stations de nettoyage d'embarcations pour contrer la propagation des espèces aquatiques envahissantes. Les bénéficiaires du programme pourront déposer des projets jusqu'au 1er mars 2027, et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de 6,4 M\$.

Adoption  
Règlement 752

**RÈGLEMENT NUMÉRO 752**

**DÉCRÉTANT UN TARIF LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR ET/OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE**

**ATTENDU QUE** toute municipalité peut prévenir que tout ou partie de ces biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a édicté, par le décret 1201-89 le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarifications des municipalités;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire adopter un règlement pour décréter que lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour prévenir et/ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire de ce dernier, s'il est non résident de la municipalité, soit assujetti à un tarif;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 5 février 2024;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 752 a été déposé et présenté à la réunion régulière du 5 février 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité qu'un règlement soit adopté pour décréter ce qui suit :

**ARTICLE 1 ABROGATION ET REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge et remplace le règlement 714 ou tout autre règlement ayant été adopté en pareille matière ou contraire, contradictoire ou incompatible avec les dispositions du présent règlement.

## **ARTICLE 2            TARIFICATION**

Lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour prévenir et/ou combattre l'incendie d'un véhicule dont le propriétaire n'est pas résident de la municipalité de Dégelis, ce dernier est assujéti à un tarif de :

- Location camion autopompe\* :            293,10 \$/heure
- Location camion-citerne\* :            226,10 \$/heure
- Location unité d'urgence\* :            133,80 \$/heure
- Camion de service\* :            71,90 \$/heure
- Personnel d'intervention :            27,00 \$/heure

\* Ces tarifs incluent le salaire du chauffeur.

De plus, la municipalité facturera le coût réellement payé en salaire et avantages sociaux, selon les tarifs en vigueur, pour le paiement des pompiers volontaires.

## **ARTICLE 3            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240308-7930**

\_\_\_\_\_  
Bernard Caron, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourgault, greffier

Avis de motion  
Règl. 753

Le conseiller, M. Richard Bard, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #753 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE).

\_\_\_\_\_  
M. Richard Bard, conseiller

Règl. 753  
Dépôt /Projet

Il est, par la présente, déposé par le conseiller, M. Richard Bard, le projet de règlement numéro 753 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE), et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240309-7930**

Soumission  
Escalier de secours

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Soumissions  
Vélo de montagne

ATTENDU QUE la ville de Dégelis souhaite finaliser son projet de sentiers de vélo de montagne en 2024;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, la ville de Dégelis a obtenu des subventions pour ce projet, soit un montant de 61 000 \$ de l'ATR du Bas-Saint-Laurent, 100 000 \$ de la MRC de Témiscouata (conditionnel au financement complet du projet), et qu'une aide financière de 78 000 \$ du programme Plan Montagne reste à confirmer sous peu;

ATTENDU QUE pour réaliser la phase 3 des travaux d'aménagement, l'entreprise Sentiers de l'Est Inc. a déposé une soumission au montant de 123 069,24 \$, et qu'un acompte de 20% est exigé avant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter la soumission de Sentiers de l'Est Inc. au montant de 123 069,24 \$, et d'accepter le versement d'un acompte de 20%, pour la réalisation de la phase finale du projet de sentiers de vélo de montagne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240310-7930**

Soumission  
Réservoir à diésel

ATTENDU QUE la ville de Dégelis doit remplacer le réservoir à diésel au garage municipal;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a reçu une proposition de Service Diron Inc. au montant de 11 582,59 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter la soumission de Service Diron Inc. au montant de 11 582,59 \$, plus taxes, pour un réservoir à diésel et ses équipements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240311-7931**

Honoraires prof.  
Prolongements

ATTENDU QUE la ville de Dégelis souhaite réaliser des travaux de prolongement sur la rue de la Savane, la route 295 et l'avenue de la Vallée (nouvelle rue/secteur av. Principale sud);

ATTENDU QUE pour réaliser ces projets, la municipalité doit mandater une firme d'ingénieurs en génie civil;

ATTENDU QUE la firme Actuel Conseil a soumis les honoraires suivants :

- Rue de la Savane 9 000 \$ (remboursé par le promoteur)
- Route 295 19 500 \$
- Avenue de la Vallée 11 500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement de mandater la firme Actuel Conseil pour des services professionnels en génie civil et d'accepter les honoraires soumis pour un montant total de 40 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240312-7931**

Demande  
Indexation PAVL

ATTENDU QUE le ministère des Transports verse annuellement une aide financière aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les municipalités ont besoin d'une meilleure prévisibilité financière pour effectuer l'entretien de leur réseau routier et que cette aide financière (PAVL) n'a pas été indexée depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

1. DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable une indexation significative du PAVL, et que cette aide financière soit indexée annuellement;
2. QUE cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à notre députée, à la ministre régionale et au préfet de la MRC de Témiscouata.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240313-7931**

SPA Bas-  
Saint-Laurent

Un projet d'implantation d'une Société protectrice des animaux (SPA) est en cours à Rivière-du-Loup. Cet établissement prendrait en charge la gestion animale complète (inspections, saisies, captures, abandons, adoptions, soins vétérinaires). Ce projet prévoit la construction d'un édifice évalué à plus de 10 millions de dollars et les municipalités sont invitées à signifier leur intérêt pour bénéficier de ce service.

Les coûts annuels estimés per capita étant très élevés, le conseil ne souhaite pas donner suite à ce dossier pour l'instant.

MTQ – Immeuble  
Excédentaire

ATTENDU QUE le ministère des Transports désire mettre en vente un immeuble excédentaire situé sur l'avenue de la Madawaska, soit le lot 5 034 902 (ancienne halte routière de la route 185);

ATTENDU QUE le ministère des Transports souhaite connaître l'intérêt de la ville de Dégelis à s'en porter acquéreur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de demander au ministère des Transports de lui soumettre une évaluation du prix de vente de cet immeuble.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240314-7932**

Plan Mobilité  
Durable

CONSIDÉRANT l'existence de la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif) dont le mandataire régional est le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent appuyant la création de villes actives ;

CONSIDÉRANT que la ville de Dégelis veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la ville de Dégelis en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de déplacement actif par ses citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que l'administration de la ville de Dégelis désire encourager l'utilisation de modes de déplacement actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la ville de Dégelis assume le leadership d'une municipalité (ville) active ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité que la ville de Dégelis :

- Informe la mandataire régionale, M<sup>me</sup> Andrée Lambert localisée à l'installation du 288, rue Pierre-Saindon à Rimouski, de son adhésion à la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif).
- Nomme Madame Dany Ryan, responsable de la démarche, pour collaborer avec l'agente de promotion et de prévention en saines habitudes de vie (APP-SHV) de la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin d'intensifier les actions visant à offrir aux citoyens des environnements favorables aux déplacements actifs et sécuritaires.
- Participe à l'évaluation de la démarche de production du Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif).
- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de déplacement actif et sécuritaire.
- Mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du déplacement actif et sécuritaire avec son APP-SHV.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240315-7932**

Don  
Marina de Dégelis

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 2 000,00 \$ pour l'année 2024 à la Marina de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240316-7932**

Don – TCABSL

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et résolu unanimement de verser une cotisation annuelle de 20 \$ à la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240317-7933**

Don – Ass. Hockey  
Mineur Témiscouata

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une contribution financière de 800,00 \$ à l'Association de hockey mineur du Témiscouata dans le cadre de sa campagne de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240318-7933**

Demande de don  
Atelier menuiserie

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Don – Grand  
Festival canin

**ATTENDU QUE** la 5<sup>e</sup> édition du Grand Festival Canin de Dégelis aura lieu les 16-17-18 août 2024 et que la municipalité est sollicitée pour une participation financière ;

**ATTENDU QUE** le comité organisateur prévoit la tenue d'une nouvelle attraction à son événement, soit le saut aquatique qui nécessitera le remplissage d'une piscine avec 27 000 gallons d'eau traitée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

1. QUE la ville de Dégelis fournisse les locaux et la main-d'œuvre gratuitement pour la tenue de l'événement;
2. QUE la Ville accepte de fournir 27 000 gallons d'eau à titre gratuit pour le remplissage d'une piscine, soit l'équivalent d'une valeur monétaire de 1 740 \$;
3. QUE la ville de Dégelis verse une contribution financière de 2 500 \$ au Grand Festival Canin de Dégelis pour l'édition 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**240319-7933**

Dérogation min.  
PDM-1-2024

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Dérogation min.  
PDM-2-2024

**CONSIDÉRANT QUE** M. Vincent Beauchesne, propriétaire du lot #4 328 372 situé au 487 Route 295, a déposé une demande au comité consultatif d'urbanisme afin de rendre réputé conforme les éléments suivants :

- Le nombre de bâtiments accessoires à six (6) au lieu de trois (3) admissibles pour une résidence de villégiature ;
- La marge de recul latérale de 0,55 mètre au lieu de 1 mètre pour un garage sans ouverture sur son mur exposé à la limite de propriété ;
- La marge de recul latérale de 0,86 mètre au lieu de 1 mètre pour un abri de bois;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines nuisances ont été relevées par le comité consultatif en Urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au conseil municipal que soit conservé le nombre maximum de bâtiments accessoires autorisés à trois (3);

**CONSIDÉRANT QUE** s'il s'avère que le hangar R-1 soit conservé, le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande d'accepter la marge de recul latérale de 0,55 mètre au lieu de 1 mètre. Par contre, ce bâtiment devra être rénové afin d'être en conformité avec la *Loi sur l'évaluation foncière*, sinon le bâtiment sera considéré comme deux bâtiments accessoires séparés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter partiellement la demande de dérogation mineure PDM-2-2024 sur la propriété située au 487 Route 295 (lot 4 328 372), selon ce qui suit :

- DE REFUSER le nombre de six (6) bâtiments accessoires et de conserver le nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés à trois (3);
- D'ACCEPTER de rendre réputé conforme la marge de recul latérale de 0,55 mètre au lieu de 1 mètre s'il s'avère que le hangar R-1 soit conservé, mais à

condition que ce bâtiment soit rénové afin d'être en conformité avec la *Loi sur l'évaluation foncière*, sinon celui-ci sera considéré comme deux bâtiments accessoires séparés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240320-7934**

Divers

**DIVERS :**

- a) Projet - Atelier de menuiserie : Mme Brigitte Morin nous informe qu'un comité a été formé pour offrir un atelier de menuiserie à l'automne. Une visite a donc été effectuée à l'école secondaire de Dégelis en vue de réserver un local pour mettre en branle ce projet. Plus d'informations suivront.
- b) Journée Lâche ton fou : Dans le cadre de la semaine de relâche scolaire, en partenariat avec la Maison de jeunes, la Maison de la famille et la Clé des chants, une journée d'activités a été organisée le 2 mars dernier au Centre communautaire Dégelis. Malgré une météo défavorable aux activités hivernales, l'activité a tout de même connu un beau succès. Félicitations au comité organisateur!
- c) RIDT : Le conseil des maires de la MRC de Témiscouata a accepté le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 qui consiste à fixer de nouveaux objectifs à atteindre pour les sept prochaines années. La RIDT est responsable de sa mise en œuvre. Une copie du PGMR est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, et une version numérique est aussi disponible sur le site web de la RIDT.

Par ailleurs, la RIDT est à préparer un nouvel appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour une période de deux ans, avec possibilité de renouveler pour une année supplémentaire.

La RIDT offre des activités de sensibilisation et des animations scolaires aux jeunes des écoles primaires à l'ensemble du territoire témiscouatain. Des visites aux écocentres et au lieu d'enfouissement sont également possibles. Ces activités sont offertes gratuitement jusqu'au 24 avril prochain.

Période  
de questions

**Période de questions :**

1. Le terrain de l'ancienne halte routière que souhaite vendre le ministère des Transports est-il contaminé?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 19h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
240321-7934**

---

Bernard Caron  
Maire suppléant

---

Sébastien Bourgault  
Directeur général & greffier